

COMMENT AMÉLIORER LA PROTECTION DE MES ÉQUIDÉS



Auto-évaluer et protéger mon site en quatre étapes



1 – ÉVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE

ENVIRONNEMENT	Oui	Non
Le site sur lequel se trouvent les équidés est-il situé à proximité de mon lieu d'habitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-il à proximité d'axes de communication importants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'environnement direct est-il réputé calme (sentiers, circuits VTT, stationnement, bois, parkings, zones cachées...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle de moyens de surveillance (brigade, caméras, PM, éclairages...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LA STRUCTURE ÉQUESTRE		
Le site est-il clos ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site est-il équipé de dispositifs techniques (barbelés, clôtures électriques, lisses en bois, barrières, portes de prés...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site est-il occupé en permanence (présence humaine, animaux de garde, voisins immédiats...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les lieux sont-ils verrouillés en dehors des heures ouvrables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les chevaux sont-ils regroupés sur un même site (box, écuries, stalles/stabulations, prés, paddocks...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LES HABITUDES		
Le site est-il occupé la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand les équidés sont aux prés, box, écuries, évitez-vous de laisser les licols à porter de main ou sur l'animal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sont-ils rentrés la nuit (box, regroupement près de la zone de vie) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les animaux sont-ils régulièrement visités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suis-je en contact avec les gendarmes de ma circonscription ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ai-je déjà bénéficié d'une consultation de sûreté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si une majorité de réponse est «NON», nous vous conseillons de prendre attache avec votre brigade locale et demandez, le cas échéant, à bénéficier d'une consultation de sûreté.

Une majorité de «OUI» la situation semble présenter un danger limité au regard des actes de cruauté pratiqués sur les équidés, pour autant, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade locale de gendarmerie.

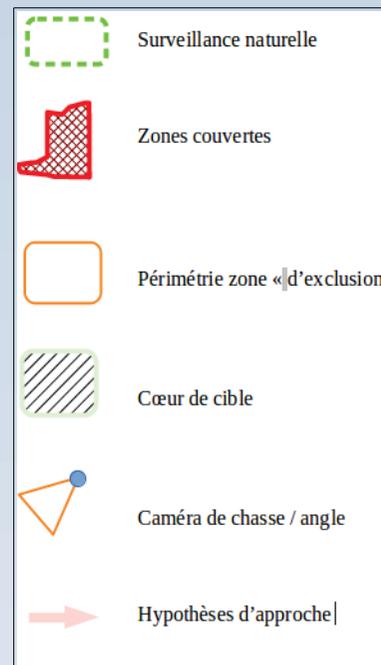
2 – PROTÉGER MON SITE

Pour protéger mon site, je dois identifier les points suivants :

- 1 – **Les Accès** : les zones dans lesquelles sont stationnés les chevaux, les zones de mise à l’abri, les zones isolées et les zones à l’abri des vues
- 2 – **Ma zone à protéger** : une ou des zones proches des bâtiments techniques ou d’habitations, qui peut faire l’objet d’une surveillance aisée et qui pourrait accueillir tout ou partie des animaux
- 3 – **Systèmes de détection** : de type caméras de chasse/vidéosurveillance, spots lumineux autonomes à détection de présence, etc; Qui serviront à la détection d’une éventuelle présence/intrusion ou approche de ma zone à protéger. L’emploi de signalétique permet d’affirmer la maîtrise de mon espace.



4 - **Je suis en mesure de schématiser mon site** et d’identifier les endroits d’où peut surgir la menace (exemple ci-dessous)



Signalétiques possibles



3 – PROTÉGER LES ANIMAUX

Protéger les animaux du risque de malveillance pose de nombreuses difficultés.
Le risque de malveillance n'exclut en rien les autres risques et ceux-ci doivent être anticipés.
Ex : Où vais-je faire paître les animaux, où vont ils pouvoir se mettre à l'abri, etc ?

Visiter régulièrement les animaux, s'assurer de leur intégrité, relever un éventuel stress ou comportement anormal

Rentrer les équidés le soir, dans les box, stabulations, écuries ou les rassembler au plus près des bâtiments surveillés dans les prés

Protéger en priorité les animaux, vieux, malades ou très amicaux envers l'Homme. Ils constituent des cibles plus vulnérables

Ne pas séparer les poulains de leurs mères (la protection de la progéniture les rendant plus méfiantes)

Ranger les matériels susceptibles d'engendrer ou d'encourager le ou les auteurs à commettre des actes de cruauté

Communiquer avec les propriétaires et/ou les visiteurs en les sensibilisant à la menace : répertorier les événements anormaux

Prendre contact avec le voisinage et expliquer en quoi ils peuvent vous aider (vigilance accrue, etc.)

Faire visiter les lieux aux gendarmes pour les familiariser avec le site



ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des équidés aux prés
 - 2 Éviter de laisser un licol sur l'animal et à proximité de la pâture
 - 3 Rapprocher autant que possible les chevaux des habitations, les rentrer lorsque cela est possible
 - 4 N'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade locale afin d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de vidéo surveillance
 - 5 Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence **inhabituelle** d'individus)
 - 6 Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.
- Ne tentez pas d'interpeller les auteurs.